

Conditions Générales de Vente et de Livraison de MLSgroup

MLSgroup Jolanta Wodejko Ul. Grunwaldzka 515B/1

62-064 Plewiska

Pologne

Tél. +48 502 699 415

www.mlsgroup.eu

www.mlsbeschlaege.de

E-Mail : biuro@mlsgroup.eu

E-Mail : kontakt@mlsbeschlaege.de

§ 1 Champ d'application, conditions générales du client

1. Les présentes conditions générales de vente s'appliquent aux contrats d'achat conclus entre MLSgroup Jolanta Wodejko (ci-après dénommé le « Vendeur ») et le client. Si le client est un entrepreneur, elles s'appliquent également à toutes les commandes futures du client, sans qu'une mention particulière ne soit nécessaire.
2. Les conditions générales du client ne font pas partie intégrante du contrat. Elles sont expressément rejetées.
3. Conformément au § 13 du BGB (Code civil allemand), le client est un consommateur s'il conclut le contrat d'achat à une fin qui ne peut être attribuée ni à son activité commerciale ni à son activité professionnelle indépendante. Dans le cas contraire, le client est un entrepreneur. Les dispositions relatives aux entrepreneurs s'appliquent également aux personnes morales de droit public et aux fonds spéciaux de droit public.

§ 2 Conclusion du contrat, correction des erreurs de saisie

1. Un contrat d'achat entre le Vendeur et le client est conclu de la manière suivante :
 - a) La présentation des produits dans la boutique en ligne ne constitue pas une offre juridiquement contraignante du Vendeur pour la conclusion d'un contrat d'achat, mais seulement une invitation non contraignante faite au client de soumettre au Vendeur une offre de conclusion de contrat d'achat.
 - b) Le client soumet au Vendeur une offre ferme de conclusion de contrat d'achat pour les marchandises contenues dans le panier en cliquant sur le bouton « ACHETER » lors de l'étape finale du processus de commande après avoir placé les marchandises dans le panier.
 - c) Le Vendeur accepte l'offre de contrat d'achat du client en lui envoyant, immédiatement après l'envoi de son offre, une confirmation de commande et d'achat par e-mail à l'adresse indiquée par le client. Le contrat d'achat entre le Vendeur et le

client est conclu dès la réception de cette confirmation de commande et d'achat par le client.

2. Avant de cliquer sur le bouton « ACHETER », le client est invité à vérifier que ses données personnelles et les marchandises placées dans le panier sont exactes et complètes. À cette étape, le client a la possibilité de détecter et de corriger d'éventuelles erreurs de saisie dans ses données personnelles. Le client peut retirer des marchandises du panier en affichant l'intégralité du panier en cliquant sur l'icône « Tout », puis sur l'icône d'une corbeille située à droite de chaque produit. Le produit est alors retiré du panier.
3. Si vous êtes un entrepreneur, les dispositions complémentaires suivantes s'appliquent :
 - a) Nous nous réservons la propriété de la marchandise jusqu'au règlement complet de toutes les créances résultant de la relation commerciale en cours. Avant le transfert de propriété de la marchandise sous réserve, aucun gage ou transfert de propriété à titre de garantie n'est autorisé.
 - b) Vous pouvez revendre la marchandise dans le cadre d'une activité commerciale régulière. Dans ce cas, vous nous cédez dès à présent toutes les créances à hauteur du montant de la facture résultant de la revente ; nous acceptons cette cession. Vous restez autorisé à recouvrer la créance. Toutefois, si vous ne remplissez pas correctement vos obligations de paiement, nous nous réservons le droit de recouvrer nous-mêmes la créance.
 - c) En cas d'incorporation ou de mélange de la marchandise sous réserve, nous acquérons la copropriété de la nouvelle chose au prorata de la valeur de facturation de la marchandise sous réserve par rapport aux autres objets transformés au moment de la transformation.
 - d) Nous nous engageons à libérer les garanties auxquelles nous avons droit à votre demande, dans la mesure où la valeur réalisable de nos garanties dépasse de plus de 10 % la créance à garantir. Le choix des garanties à libérer nous incombe.

§ 3 Langue du contrat, impression et enregistrement du texte du contrat

1. La langue disponible pour le contrat est l'allemand.
2. Les clients ont la possibilité, via la fonction d'impression de leur navigateur, d'imprimer et d'enregistrer eux-mêmes la page de l'offre concernée avec toutes les informations qu'elle contient. Les clients peuvent imprimer et enregistrer eux-mêmes les présentes conditions générales, les informations sur le droit de rétractation et les mentions légales soit via la fonction d'impression de leur navigateur, soit en cliquant

sur l'icône d'impression ou d'enregistrement située en haut à droite. Le Vendeur ne procède à aucun enregistrement du texte du contrat.

§ 4 Prix, frais d'expédition, droits de douane, modes de paiement

1. Les prix indiqués dans la boutique incluent la taxe sur la valeur ajoutée (TVA). Si le client est un entrepreneur, la TVA est convenue au taux légal en vigueur.
2. En plus du prix d'achat, le client doit payer des frais d'expédition. Le montant des frais d'expédition est indiqué sous la rubrique « Informations de livraison ». En cas de paiement contre remboursement, le client doit payer des frais de port supplémentaires d'un montant de 4,50 EUR. En outre, le client doit verser 2,00 EUR supplémentaires directement au transporteur lors du paiement contre remboursement.
3. Pour les expéditions vers des pays hors de l'Union européenne, des droits de douane peuvent s'ajouter selon la valeur de la marchandise. Ces droits de douane sont à la charge du client.
4. Le client a la possibilité de choisir entre différents modes de paiement. Ces modes de paiement sont détaillés sous la rubrique « Modes de paiement ».

§ 5 Paiements

1. Sauf accord de paiement sur facture, les paiements doivent être effectués sans aucune déduction et sans frais dans les 10 jours ouvrables suivant la date de facturation. Si un escompte a été accordé par accord écrit exprès, la déduction est calculée sur le montant de la facture. En cas de dépassement de l'échéance convenue pour l'escompte, cet accord devient caduc et une dette résiduelle correspondant au montant de la différence sera réclamée.
2. En cas de dépassement des délais de paiement, nous facturons des intérêts bancaires au taux de 8 % au-dessus du taux de base de la Banque Centrale Européenne par an. Nous nous réservons le droit de faire valoir d'autres droits. L'acheteur est toutefois autorisé à nous prouver qu'aucun dommage ou un dommage nettement inférieur n'a été subi suite au retard de paiement.
3. En cas de retard de paiement et de doutes fondés sur la solvabilité ou la capacité de crédit de l'acheteur, nous sommes autorisés — sans préjudice de nos autres droits — à exiger des garanties ou des paiements anticipés pour les livraisons en attente et à rendre immédiatement exigibles toutes les créances issues de la relation commerciale.
4. Seules les créances incontestées ou ayant force de chose jugée autorisent l'acheteur à la compensation ou à la rétention.

5. En cas de retard de paiement, nous nous référons expressément ici à la directive européenne 2000/35/CE ainsi qu'à sa mise en œuvre nationale allemande selon le § 288 al. 2 du BGB. En cas de retard de paiement, nous nous voyons contraints de facturer des frais supplémentaires de 40,00 EUR pour le surcroît de travail administratif causé par ce retard. Les intérêts moratoires mentionnés au § 4 phrase 2 restent inchangés.
6. Le critère déterminant pour toutes les conditions mentionnées ici est la date de réception du paiement.

§ 6 Conditions de livraison, délais de livraison

1. La livraison de la marchandise est effectuée par l'entreprise ou les entreprises de transport mentionnées sous « Informations de livraison ».
2. Le Vendeur ne livre qu'aux clients ayant leur domicile ou leur siège social dans les pays mentionnés sous « Informations de livraison ».
3. Les délais de livraison mentionnés sous « Informations de livraison » s'appliquent. Les indications de date de livraison se réfèrent à une réception du paiement (ex: via PayPal) le jour de l'achat. En cas de réception ultérieure du paiement, la date de livraison est décalée en conséquence. Par ailleurs, la date de livraison concrète dépend du lieu d'expédition et de livraison, en particulier pendant les périodes de pointe, et repose sur le temps de traitement indiqué par le Vendeur et le mode d'expédition sélectionné.
4. Tant que l'acheteur est en retard dans l'exécution d'une obligation, notre obligation de livraison est suspendue.

§ 7 Compensation, rétention, interdiction de cession

1. Le client n'est pas autorisé à compenser ses propres créances avec celles du Vendeur, à moins qu'il ne s'agisse de créances incontestées ou ayant force de chose jugée. Si le client est un consommateur, l'exclusion de compensation de la phrase 1 ne s'applique pas aux créances propres du client contre le Vendeur concernant :
 - a) le remboursement total ou partiel du prix d'achat en raison de défauts de la chose vendue,
 - b) des dommages et intérêts, le remboursement de dépenses inutiles et/ou le remboursement des frais nécessaires à l'exécution ultérieure en raison de défauts de la chose vendue.
2. La cession de créances et de droits du client découlant de ce contrat ou en relation avec celui-ci est exclue si le client est un entrepreneur.

§ 8 Informations sur les droits légaux de responsabilité pour défauts

1. Toutes les indications, le transfert de propriété, le traitement et l'application de nos produits, les conseils techniques et autres informations sont fournis au mieux de nos connaissances, mais ne dispensent pas l'acheteur de ses propres vérifications et examens.
2. L'acheteur doit examiner sans délai la marchandise livrée à la réception pour détecter d'éventuels défauts de qualité et d'aptitude, faute de quoi la marchandise est considérée comme acceptée.
3. Les réclamations ne seront prises en compte que si elles sont formulées par écrit, avec justificatifs à l'appui, dans les huit jours suivant la réception de la marchandise — pour les vices cachés, après leur découverte dans les délais légaux pour les consommateurs, mais au plus tard 30 jours après la réception de la marchandise.
4. Si vous êtes un client professionnel, dans la mesure où la loi le permet, la livraison est considérée comme dûment exécutée au moment de la remise de la marchandise au client ou à l'adresse de livraison indiquée dans la commande. À partir de ce moment, la responsabilité des défauts incombe au donneur d'ordre ou à l'entrepreneur responsable du lieu de livraison. Les défauts techniques ne sont pas concernés par cette disposition.
5. Notre obligation de garantie se limite, à notre convenance, à la réparation, au remplacement, à l'annulation de la vente ou à la réduction du prix. La marchandise contestée ne peut être retournée qu'avec notre accord exprès. Pour l'exécution de l'obligation de garantie qui nous incombe de manière prouvée, l'acheteur doit nous accorder le temps et l'opportunité nécessaires.
6. Si la réparation échoue pour des raisons qui nous sont imputables et/ou si la réparation est retardée au-delà des délais raisonnables qui nous ont été fixés, l'acheteur est en droit de résilier le contrat, de demander l'annulation de la vente ou une réduction du prix. Ces droits reviennent également à l'acheteur si nous retardons fautivement l'exécution de la réparation ou si nous manquons fautivement à notre obligation de réparation. Toute autre réclamation de l'acheteur, quel qu'en soit le fondement juridique, est exclue. Les obligations de garantie susmentionnées s'éteignent si l'acheteur n'a pas respecté les instructions de montage, d'installation, d'utilisation ou d'entretien qui lui ont été remises, ou s'il a procédé à ses propres interventions techniques sur les produits en dehors d'une utilisation normale, ou si des pièces ont été remplacées.
7. En cas de modifications structurelles sur les objets livrés effectuées de manière autonome par le client, l'un de ses agents d'exécution ou employés des entreprises

intervenant sur les chantiers, sans notre autorisation écrite expresse, tout droit à la garantie s'éteint avec effet immédiat. Dans de tels cas, la reprise des objets livrés modifiés sera refusée.

§ 9 Modèles spéciaux / Fabrications sur mesure

1. Les modèles spéciaux / fabrications sur mesure conformes aux spécifications techniques du client sont exclus de tout droit de retour ou d'échange.
2. Les fabrications sur mesure sont réalisées sur la base des spécifications et des dessins techniques fournis par le donneur d'ordre. Les spécifications et dessins techniques respectifs font partie intégrante du contrat d'achat avec le client. Le donneur d'ordre est responsable de l'exactitude des documents fournis.
3. Nous réalisons les fabrications sur mesure exclusivement sur la base de notre offre respective et d'une commande écrite du client ou d'une confirmation de commande écrite.
4. Dans la mesure où des homologations particulières sont nécessaires pour l'utilisation de ces produits sur mesure, ou si des homologations déjà existantes s'éteignent ou perdent leur validité du fait de cette exécution spéciale, cela relève de la responsabilité et de la responsabilité civile du donneur d'ordre conformément à ses spécifications.
5. En cas de fabrication ne correspondant manifestement pas aux spécifications contractuelles, nous procédons au remplacement à nos frais.
6. Pour les modèles spéciaux / fabrications sur mesure, un acompte de 50 % du montant total est exigible à la confirmation de la commande. L'exécution de la commande a lieu après réception du paiement.

§ 10 Dommages et intérêts

Dans la mesure où la loi le permet, notre obligation de verser des dommages et intérêts, quel qu'en soit le fondement juridique, est limitée à la valeur facturée de la quantité de marchandise directement impliquée dans l'événement dommageable. Cela ne s'applique pas si notre responsabilité est illimitée en vertu de dispositions légales impératives pour faute intentionnelle ou négligence grave.

§ 11 Réserve de propriété

1. La marchandise livrée reste la propriété du Vendeur jusqu'au paiement complet de toutes les créances découlant du contrat d'achat concerné.
2. Le client marquera la propriété sous réserve comme telle, la traitera avec soin, l'entretiendra et, si nécessaire, la réparera. En cas d'accès de tiers à la marchandise

sous réserve, il signalera la propriété sous réserve au tiers et informera immédiatement le Vendeur de cet accès.

§ 12 Lieu d'exécution, Droit applicable

1. Le lieu d'exécution pour les obligations respectives découlant de ce contrat ou en relation avec celui-ci est 61-745 Poznan, Pologne, dès lors que le client est un entrepreneur. L'accord sur le lieu d'exécution à la phrase 1 n'établit pas la compétence territoriale d'un tribunal.
2. Toutes les prétentions découlant de ce contrat ou en relation avec celui-ci sont régies par le droit polonais, à l'exclusion de la Convention des Nations Unies sur les contrats de vente internationale de marchandises (CISG).

Fin des Conditions Générales de Vente *Version 03/2017*